

Délibération n°2020/06

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

Objet : Récompenses pour le challenge de stéganalyse

Le conseil d'administration approuve le versement de 7 000 \$ (soit 6 251.67 € à la date du 12 mars 2020) à la société Kaggle pour le financement des récompenses pour le challenge de stéganalyse dans le cadre du projet EVE 3.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020